
Communiqué de Presse

18/09/07

Six ans après : la dépollution du site toujours en question

Six ans après l'explosion survenue sur le site de l'ancienne usine AZF, ma pensée va à toutes les personnes, salariés du pôle chimique, riverains, victimes et familles des victimes, mais aussi à tous les toulousains pour qui ce 21 septembre de sinistre mémoire reste gravé comme la journée la plus terrible de ces dernières années pour notre ville.

Les cérémonies du souvenir qui vont se dérouler vendredi sont d'abord une manifestation de solidarité à l'égard de ceux qui ont souffert et subissent encore aujourd'hui les séquelles de ce dramatique accident industriel.

Elles doivent être aussi l'occasion de nous projeter dans l'avenir, avec le devoir impérieux de ne pas renouveler les erreurs du passé.

Les incidents récents, quoique déclarés sans conséquence pour la santé des riverains, ainsi que le traumatisme subi il y a 6 ans, doivent nous inciter à examiner enfin, avec lucidité et malgré ses répercussions possibles en terme d'emplois, la question non encore tranchée de la sécurisation d'entreprises classées Seveso dans un périmètre urbain.

D'autre part, la décision hâtive de construire sur ce site le futur Cancéropôle, prise en son temps par un ancien Maire-Ministre qui voulait laisser une trace de son passage éclair à Toulouse, nous confronte aujourd'hui à une situation scandaleuse : alors que les premières pierres de plusieurs entreprises du Cancéropôle sont déjà posées, alors que les transferts de services hospitaliers sont décidés, nul représentant de l'Etat n'est capable à ce jour de fournir à la population et aux élus qui la représentent une information claire et transparente sur la dépollution des ballastières, condition évidente pour l'accueil sur ce site de centaines de malades et de salariés.

Cette situation est inacceptable. A l'heure où le gouvernement lance au niveau national un Grenelle de l'Environnement, ces questions qui auraient dû être traitées en amont, sont désormais incontournables à mes yeux avant de poursuivre l'aménagement du site. Cette condition est essentielle à la fois pour respecter le passé et se projeter sereinement vers l'avenir.

Martine MARTINEL
Députée de la 4^{ème} Circonscription de Haute-Garonne
Conseillère Générale du Canton 3